



NOV 23 1979

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE

A/C.5/34/48 (Première partie)
23 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 98 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Locaux du Centre international de VienneRapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	3
II. EVOLUTION DE LA SITUATION DEPUIS 1978	3 - 24	4
A. Etat d'avancement du projet	3	4
B. Accord relatif au Siège	4 - 5	4
C. Cérémonie d'inauguration	6	4
D. Etat des transferts de services	7 - 14	5
E. Utilisation des locaux	15 - 16	6
F. Services et équipements collectifs	17 - 24	7
III. QUESTIONS ADMINISTRATIVES	25 - 53	9
A. Services communs	25 - 28	9
B. Partage des frais	29 - 31	9
C. Gros travaux de réparation et remplacement de gros matériel	32	10
D. Services centraux	33 - 36	11
E. Services de gestion administrative assurés par l'ONU	37	12

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
F. Services de bibliothèque	38 - 43	13
G. Services d'information	44 - 45	14
H. Services de conférence	46 - 49	15
I. Administration postale de l'Organisation des Nations Unies	50 - 53	16
IV. QUESTIONS BUDGETAIRES*		
A. Introduction		
B. Chapitre 17 (ONUDI)		
C. Chapitre 28 M [<u>Services administratifs (Vienne)</u>]		
D. Chapitre 29 F [<u>Bibliothèque (Vienne)</u>]		
E. Chapitre 31 (Contributions du personnel)		
F. Chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)		
G. Chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel)		
H. Chapitre 2 des recettes (Recettes générales)		
I. Chapitre 3 des recettes (Activités productrices de recettes)		
J. Récapitulation		

* Ce chapitre fera l'objet de la deuxième partie du présent rapport.

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 33/181 du 21 décembre 1978, l'Assemblée générale a rappelé ses résolutions antérieures 1/ concernant l'utilisation des locaux à usage de bureaux et autres installations du Centre international de Vienne et elle a autorisé le Secrétaire général à appliquer certaines des recommandations qui figuraient dans son rapport 2/, ainsi que dans le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 3/. L'Assemblée a en particulier :

- a) Réaffirmé l'autorisation qu'elle avait donnée précédemment au Secrétaire général de mettre pleinement à exécution le projet de transfert à Vienne de certaines unités administratives du Secrétariat, en veillant en même temps à ce que le succès de la Décennie des Nations Unies pour la femme et de la Conférence mondiale de 1980 ne soit pas compromis par les transferts de personnel de New York et de Genève à Vienne 4/.
- b) Approuvé la décision du Secrétaire général de ne pas poursuivre les arrangements en vue de la reprise par l'ONU de la Tour A-2, qui était destinée initialement à l'Agence internationale de l'énergie atomique et que l'Agence, après réexamen de la situation, souhaitait maintenant utiliser pour ses propres besoins.
- c) Approuvé les crédits additionnels demandés pour l'exercice biennal 1978-1979 aux fins des transferts de personnel et de la mise en service du Centre.
- d) Prié le Secrétaire général de continuer à examiner la question du renforcement adéquat des services d'appui nécessaires à Vienne et de faire rapport sur la question à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session.

2. Le rapport ci-après rend compte des mesures prises par le Secrétaire général pour appliquer les dispositions de la résolution 33/181, ainsi que de l'état actuel des arrangements concernant le Centre international de Vienne.

1/ Résolutions 3350 (XXIX), 3529 (XXX) et 31/194 (XXXI).

2/ A/C.5/33/39 et Corr.1.

3/ A/33/7/Add.20.

4/ Résolution 31/194 (XXX).

II. EVOLUTION DE LA SITUATION DEPUIS 1978

A. Etat d'avancement du projet

3. En 1978, les travaux de construction du Centre international de Vienne ont, d'une manière générale, progressé conformément au calendrier révisé, qui prévoyait que certains services pourraient commencer à s'installer dans les locaux du Centre au milieu de 1979. Malgré certaines difficultés dues à des retards de livraison de matériel et à des modifications imprévues dans les plans, les travaux étaient suffisamment avancés à la mi-août pour que des services puissent commencer à emménager au Centre. Certaines installations, dont la cafétéria et le restaurant, ont été progressivement mises en service à partir de fin août, et à la mi-septembre, alors que la plupart des fonctionnaires de l'ONU avaient été transférés dans les nouveaux locaux, ces installations étaient pleinement opérationnelles. Du fait d'un retard dans la livraison de certains équipements, la bibliothèque n'a pu commencer à fonctionner normalement qu'en octobre. Quant aux installations de conférence, elles étaient prêtes à être utilisées dès le 15 octobre. Certains travaux de finition, tels que la mise au point du système de climatisation et l'ajustement définitif de certaines installations mécaniques, ne seront terminés qu'à la fin de l'année, mais l'utilisation des locaux ne s'en ressentira pas.

B. Accord relatif au Siège

4. Durant l'année écoulée, on a considérablement progressé dans la mise au point d'accords juridiques concernant l'utilisation du Centre. Comme il a été signalé précédemment, trois accords distincts sont prévus : l'un entre l'Autriche et l'AIEA, au sujet des bâtiments destinés exclusivement à l'Agence; l'un entre l'Autriche et l'Organisation des Nations Unies, au sujet des bâtiments destinés exclusivement à l'ONU; et le troisième entre les trois parties, au sujet de l'utilisation des bâtiments des conférences et des services communs.

5. Comme on prévoyait que ces accords ne pourraient pas être ouverts à la signature avant 1980, deux accords supplémentaires étendant l'application de l'Accord relatif au siège actuel de l'ONUDI aux zones du Centre occupées par l'ONUDI et par l'ONU, ainsi qu'aux zones communes, ont été signés en septembre 1979. L'AIEA a de son côté signé un accord supplémentaire semblable concernant la zone de bureaux qui lui est réservée, et elle a été l'une des parties signataires à l'accord supplémentaire relatif aux zones communes. Pour régler provisoirement l'utilisation de la nouvelle zone ONU/ONUDI, il y a eu également un échange de lettres avec les autorités autrichiennes, énonçant certains principes convenus à inclure dans le futur accord supplémentaire relatif au siège.

C. Cérémonie d'inauguration

6. Le Centre international de Vienne a été inauguré officiellement le 23 août 1979. En présence du Président fédéral de la République d'Autriche, du maire de la ville de Vienne et d'un certain nombre de dignitaires autrichiens et étrangers, le Chancelier fédéral, au nom du peuple autrichien, a présenté le Centre qui devait être utilisé par les organisations internationales. Le Secrétaire général de l'ONU

/...

et le Directeur général de l'AIEA ont accepté le Centre et exprimé au Gouvernement et au peuple autrichiens la reconnaissance et la gratitude des organisations internationales pour leur générosité. Vu l'intérêt général que le projet a suscité dans le public, des arrangements ont été pris avec les autorités autrichiennes pour permettre au public de visiter le Centre les 25 et 26 août 1979.

D. Etat des transferts de services

7. Les transferts de services au Centre international de Vienne se sont déroulés conformément au plan qui avait été présenté l'an dernier à l'Assemblée générale. Le personnel d'appui administratif et technique a commencé à travailler au Centre en août, en prévision du transfert du plus gros des effectifs, qui devait avoir lieu en septembre.

8. Tout le personnel du Service du droit commercial international (Bureau des affaires juridiques) avait quitté New York fin septembre et le Service a commencé à fonctionner à Vienne dès le 15 septembre 1979.

9. Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires a commencé à être transféré de New York à Vienne à la fin d'août 1979, et le Centre s'est officiellement installé au Centre international de Vienne le 15 septembre. Conformément aux directives de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a échelonné le transfert du personnel du Centre de manière à ne pas gêner les travaux préparatoires de la Conférence mondiale sur la Décennie des Nations Unies pour la femme ni ceux du sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

10. Comme le Secrétaire général l'indiquait dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale (trente-troisième session) 5/, sept à huit administrateurs du Centre (ainsi que du personnel d'appui) resteront encore pour une période limitée à New York où ils sont affectés au secrétariat de la Conférence mondiale sur la Décennie des Nations Unies pour la femme. Les intéressés partiront pour Vienne à mesure que leurs travaux prendront fin; à peu près la moitié seront mutés dans le courant de l'été 1980 et les autres d'ici septembre 1980. De même, cinq administrateurs du Service de la prévention du crime et de la justice pénale, ainsi que le personnel d'appui nécessaire, resteront pour le moment à New York, en attendant que soient terminés les travaux préparatoires du sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Ils seront, eux aussi, mutés à Vienne dans le courant du printemps et de l'été de 1980. Les crédits nécessaires pour ces transferts ont déjà été prévus au chapitre 6 du projet de budget-programme pour l'exercice 1980-1981.

5/ A/33/339.

11. S'agissant des transferts de Genève à Vienne, tout le personnel de la Division des affaires sociales, de la Division des stupéfiants, du secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues a également été transféré en septembre 1979, comme prévu.

12. On se rappellera qu'à sa vingt-huitième session, la Commission des stupéfiants avait contesté le plan visant à imputer sur le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, une partie du coût du transfert des activités relatives aux stupéfiants de Genève à Vienne. En conséquence, à sa session d'été de 1979, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de s'efforcer d'obtenir l'approbation de l'Assemblée générale pour que le coût du transfert à Vienne du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues soit financé à l'aide des fonds déjà inscrits au budget ordinaire 6/. Le Secrétaire général compte solliciter cette approbation dans son rapport final sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979, à propos du chapitre 14 (Contrôle international des drogues).

13. L'ONUDI avait complètement emménagé dans ses nouveaux locaux à Vienne à la fin de septembre, de même que l'UNRWA et le secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants. Le transfert de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans les nouveaux bâtiments a eu lieu en octobre 1979.

14. Au 31 octobre 1979, 3 241 personnes étaient installées au Centre international de Vienne. Ce nombre se répartissait comme suit :

Organisation des Nations Unies	211
ONUDI	1 110
UNRWA	255
AIEA	1 380
Personnel employé par des sociétés concessionnaires et par des organismes commerciaux	285

E. Utilisation des locaux

15. L'évolution de la situation depuis le rapport que le Secrétaire général a présenté l'an dernier sur la question a confirmé les projections qui avaient été faites à ce moment-là concernant l'utilisation des locaux. L'ONUDI et les autres services de l'ONU ont occupé la plus grande partie des bureaux qui leur étaient réservés dans les tours D et E (précédemment dénommées U-1 et U-2), ainsi que dans le bâtiment des services communs. Des locaux dont la superficie totale équivaut

6/ Résolution 1979/10 du Conseil économique et social.

à environ un étage reste en réserve. Toutefois, ces locaux ne sont pas groupés, mais sont disséminés dans les différents étages pour permettre la croissance des divers services. Les tours A et B (précédemment dénommées A-1 et A-2) sont, naturellement, utilisées par l'AIEA. Bien que certains locaux demeurent disponibles dans le bâtiment des conférences pour le personnel temporaire et le personnel chargé d'assurer le service des réunions, il ne reste qu'un petit excédent de locaux dans les zones du Centre international de Vienne qui sont réservées à l'ONU, comme le Secrétaire général le signalait déjà l'an dernier. Si, à l'avenir, la situation devait changer, le Secrétaire général, comme il l'a indiqué dans le rapport susmentionné 7/, porterait à nouveau la question à l'attention de l'Assemblée générale.

16. Avant que l'AIEA ne décide en 1978 de conserver la tour B pour ses propres besoins, on avait commencé à aménager spécialement le dernier étage de cette tour pour y installer le Laboratoire des stupéfiants. Lorsque les plans ont été changés, le Laboratoire a été installé au dernier étage de la tour E. Ces travaux n'ont rien coûté à l'Organisation des Nations Unies, et le Laboratoire devait commencer à fonctionner normalement, dans les nouveaux locaux, en octobre 1979.

F. Services et équipements collectifs

17. En 1978, les autorités autrichiennes ont poursuivi leurs efforts pour que les fonctionnaires transférés au Centre international de Vienne aient à leur disposition des installations et services adéquats (écoles, logement, transports et magasins).

18. En septembre 1978, l'Ecole internationale de Vienne a commencé à fonctionner, en utilisant comme cadre initial les locaux, le personnel et les élèves de l'ancienne Ecole anglaise. Les parents de plus de 63 p. 100 des 800 élèves travaillent dans des organisations internationales ou dans le corps diplomatique, et 68 nationalités sont représentées dans l'effectif de l'Ecole. Le programme, qui est calqué sur celui des écoles internationales des Nations Unies de New York et de Genève, commence par un cycle préscolaire où les enfants peuvent être inscrits à partir de l'âge de 3 ans, et les cours dispensés vont jusqu'au niveau de l'examen d'entrée dans une université. En 1980, des étudiants de l'Ecole pourront se présenter au baccalauréat international. L'Ecole fonctionne sous les auspices du Gouvernement autrichien, qui lui fournit une aide financière importante. Le concours des autorités autrichiennes a également été précieux pour trouver, à proximité du Centre et ailleurs, des crèches et jardins d'enfants pour les enfants des fonctionnaires.

19. En ce qui concerne le logement, après la mise en place, en octobre 1977, d'un Service du logement commun à l'ONUDI, à l'AIEA et à l'Institut international pour l'analyse appliquée des systèmes, un gros effort a été fait pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les possibilités de logement à Vienne, et pour aider les fonctionnaires à trouver des logements adéquats. A la fin de septembre 1979, le Service commun du logement avait pris les arrangements nécessaires pour 779 baux de location, le loyer moyen étant de 5 965 schillings autrichiens (environ 475 dollars) par mois, y compris les charges d'entretien de l'immeuble mais non compris le gaz, l'électricité, etc.

7/ A/C.5/33/39, par. 25.

20. Ces derniers mois, 26 fonctionnaires transférés de New York et de Genève ont trouvé à se loger grâce au Service commun du logement. Le Bureau de liaison juridique de l'ONUDI met à la disposition des fonctionnaires un Conseil juridique pour les aider lors de la signature des baux de location ou de l'achat d'un logement. D'après certaines indications, il semble qu'en coordonnant les besoins des fonctionnaires de l'ONU et des autres organisations internationales, en matière de logement, le Service commun du logement ait pu exercer une influence modératrice sur le niveau des loyers.

21. La ville de Vienne a également pris un certain nombre de mesures pour améliorer les transports en commun desservant le Centre. La ligne d'autobus qui relie le Centre au quartier résidentiel, où résident la plupart des fonctionnaires, a été renforcée. La ville a également accru la fréquence de passage des tramways qui desservent le Centre. Enfin, des autobus font la navette à heures fixes, sur neuf itinéraires différents, entre le Centre et divers quartiers de la ville.

22. Pour faciliter les achats, des arrangements ont été pris avec un centre commercial proche du Centre international, et un autobus (gratis) fait la navette entre les deux pendant l'heure de déjeuner. Un autre grand centre commercial, situé également près du Centre international, a accepté de vendre aux fonctionnaires toutes sortes d'articles aux prix de gros.

23. Pour faciliter encore la réadaptation du personnel muté à Vienne, l'ONUDI a augmenté le nombre de cours d'allemand, et des classes supplémentaires sont prévues, si nécessaire, pour répondre aux besoins du personnel transféré. En outre, les conjoints de fonctionnaires ont été invités à suivre les cours d'allemand (auto-financés) destinés aux familles de fonctionnaires, qui, depuis plusieurs années, sont organisés par la Guilde féminine des Nations Unies.

24. Enfin, au moment de l'inauguration du Centre international de Vienne, la radiodiffusion autrichienne a commencé à diffuser un programme radiophonique spécial pour la région viennoise, dénommé "Radio Danube Bleu". Le but de ce programme, qui passe sur les ondes plusieurs heures par jour, est de diffuser à l'intention des membres de la communauté internationale de Vienne des bulletins d'information, des renseignements généraux, des programmes de variétés et des conseils utiles, en anglais et en français. L'accueil qui a été fait à ce programme montre que la communauté internationale considère qu'il complète fort utilement les ressources artistiques et culturelles de Vienne.

III. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

A. Services communs

25. En vertu du mémorandum d'accord signé en 1977 par le Secrétaire général, le Directeur général de l'AIEA et le Directeur exécutif de l'ONUDI, les services communs ont été répartis entre les trois organisations qui partagent les frais correspondants. Un comité tripartite, créé également par ce mémorandum d'accord et où le Secrétaire général, le Directeur général de l'AIEA et le Directeur exécutif de l'ONUDI sont représentés, a tenu un certain nombre de réunions en 1979 pour suivre l'application des arrangements relatifs aux services communs et coordonner les différents aspects des transferts.

26. Ce comité a estimé que tous les intéressés auraient intérêt à ce que certaines activités d'entretien et d'exploitation des bâtiments soient exécutées par des entreprises extérieures plutôt que par du personnel interne. En conséquence, des contrats de service ont été passés pour le nettoyage des locaux, le lavage des vitres, l'entretien des ascenseurs, la restauration et l'entretien des installations mécaniques et électriques (autres que le matériel à basse tension). En ce qui concerne l'entretien des installations mécaniques et électriques, c'est la société qui a construit le Centre, Internationales Amtssitz- und Konferenzzentrum Wien (IAKW) qui a été chargée d'assurer ces services pendant une année, vu sa connaissance particulière du matériel et de la façon dont il a été installé, et aussi pour qu'il soit plus facile d'assurer le respect des garanties du vendeur et de l'entrepreneur.

27. Comme il a été signalé précédemment, le mémorandum d'accord confie à l'AIEA l'exploitation et la gestion : a) des services d'informatique, b) des services de bibliothèque, c) des travaux d'impression et de reproduction, d) de l'économat, et e) du service médical. L'ONUDI doit s'occuper : a) de la gestion et de l'exploitation des bâtiments, b) de la restauration et des services annexes, et c) des cours de langues. De son côté, l'ONU assurera la sécurité. Des arrangements ont été pris pour assurer des échanges de personnel entre les organisations afin de regrouper ces activités, qui étaient auparavant distinctes.

28. La question de l'attribution à l'une ou l'autre organisation de services supplémentaires se prêtant à un regroupement, tels que les achats, les marchés et les services de conférence, devra être examinée compte tenu des résultats des arrangements communs déjà prévus.

B. Partage des frais

29. Les arrangements ne partage des coûts initiaux du matériel et des installations non fournis par le Gouvernement autrichien prévoyaient que l'ONU et l'AIEA couvriraient chacune les dépenses relatives à la tour de bureaux qu'elles occuperaient. Dans le cas des bâtiments des services communs, où se trouvent entre autres le restaurant, la cafétéria, l'économat, les aires de réception et d'entreposage et les services de communications, les coûts seront partagés à égalité.

/...

En ce qui concerne le bâtiment des conférences, les coûts doivent être partagés en fonction du taux d'utilisation des installations. Sur les neuf salles de conférence, cinq sont réservées en priorité à l'ONU et quatre à l'Agence 8/.

30. En ce qui concerne les cours de langues, l'ONU, qui assurera ces services à titre remboursable, sur la base du taux d'utilisation, devra fournir le matériel de laboratoire de langues et, selon le même principe, l'Agence couvrira les dépenses initiales liées à l'ordinateur et au matériel informatique en général.

31. Un groupe de travail chargé d'étudier le partage des dépenses renouvelables, composé de représentants de l'ONU et de l'Agence, a mis au point des principes et procédures générales pour la répartition des frais d'exploitation des services communs. Il est prévu que l'organisation chargée d'un service commun passera les marchés nécessaires, comptabilisera les dépenses engagées et établira les factures destinées aux autres organisations, conformément aux arrangements convenus en matière de partage des frais. Selon ces procédures, les remboursements seront proportionnels à la superficie des locaux occupés, dans le cas de services tels que l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau et dans le cas de services tels que l'utilisation de l'ordinateur ou des ateliers d'imprimerie, ils correspondront aux coûts directs. Chaque fois que possible, on s'est efforcé de prévoir la facturation directe des services fournis à chaque organisation, comme dans le cas des travaux de nettoyage, qui font l'objet de contrats distincts, d'une part pour les tours de l'AIEA et, d'autre part, pour les bâtiments à usage de bureaux de l'ONU/ONUDI et les bâtiments des services communs. Les dépenses afférentes à ces bâtiments utilisés en commun seront réparties proportionnellement. Le groupe de travail suivra en permanence l'application de ces arrangements afin d'assurer une répartition équitable des dépenses.

C. Gros travaux de réparation et remplacement de gros matériel

32. La question de la responsabilité des gros travaux de réparation et du remplacement de gros matériel au Centre international de Vienne a fait l'objet de longues discussions entre les organisations et les autorités autrichiennes. Si, sur certains points, les négociations se poursuivent toujours, un consensus s'est dégagé au sujet de la notion de partage des frais dans ce domaine, sous réserve des dispositions ci-après, qui doivent encore être incorporées à un accord pertinent :

- a) Les trois parties (le Gouvernement autrichien, l'ONU et l'Agence) créeront un fonds commun pour financer les gros travaux de réparation et le remplacement de gros matériel au Centre international de Vienne;

8/ Cela représente une modification par rapport à ce qui avait été convenu précédemment, puisque l'Agence avait initialement demandé l'utilisation prioritaire de trois salles seulement.

- b) Le fonds sera constitué le 1er janvier 1981. Jusqu'à cette date, le Gouvernement autrichien prendra entièrement à sa charge le coût des gros travaux de réparation et du remplacement de gros matériel qu'exigera l'exploitation du Centre;
- c) La contribution annuelle au fonds, qui sera répartie également entre les trois parties, sera de 100 000 dollars;
- d) Les sommes qui seront prélevées sur le fonds au cours d'une année lui seront remboursées l'année suivante par les parties, par tranches égales, sous réserve des dispositions de l'alinéa e) ci-après;
- e) Les obligations financières de chaque organisation internationale seront limitées à 225 000 dollars par année civile. Au-delà de ce plafond, les dépenses seront à la charge du Gouvernement autrichien;
- f) Le fonds relèvera de l'autorité conjointe du Gouvernement autrichien, de l'ONU et de l'AIEA. En conséquence, il sera géré par les trois parties et les décisions y relatives seront prises en commun;
- g) Le plafond des obligations financières annuelles de chaque organisation internationale sera réexaminé après cinq ans, compte tenu de l'expérience acquise et/ou des projets de gros travaux de réparation ou de remplacement de gros matériel qui auront été convenus;
- h) Dix ans après la constitution du fonds, les conditions dans lesquelles il devrait continuer à fonctionner seront revues.

D. Services centraux

33. Cette rubrique comprend : a) les frais d'entretien et de fonctionnement du Centre, et b) les dépenses d'administration supplémentaires engagées par l'ONUDI. La première catégorie comprend toutes les dépenses qu'entraîne le fonctionnement du Centre, y compris celles que l'AIEA et l'UNRWA remboursent à l'ONU et à l'ONUDI. Elle comprend par conséquent tous les frais généraux de fonctionnement ainsi que le coût du Service des bâtiments et du Service de la sécurité et de la sûreté. A cet égard, l'ONUDI est responsable de la gestion des bâtiments et l'ONU de la sécurité et de la sûreté. La seconde catégorie comprend le coût des services qu'assure la Division des services administratifs de l'ONUDI, notamment en ce qui concerne les questions financières (comptabilité, états de paye et trésorerie) et les questions de personnel autres que celles dont s'occupe le Bureau administratif de l'ONU (voir plus loin, par. 37).

34. On espérait pouvoir bénéficier, pour établir le présent rapport, de l'expérience acquise au cours de plusieurs mois de fonctionnement. Toutefois, le transfert des services au Centre international de Vienne n'a commencé, pour l'essentiel, qu'à la fin du mois d'août et ne s'est terminé qu'au début de novembre 1979, de sorte que les services n'auront fonctionné dans des conditions normales que pendant les deux derniers mois de l'année. Si l'on n'a encore acquis pratiquement aucune expérience

/...

quant au fonctionnement des services, un grand nombre de marchés concernant d'importants postes de dépenses ont été conclus et l'on peut se faire maintenant une idée plus précise des besoins réels en personnel qu'au moment de l'établissement du rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session 9/ et sur la base duquel les prévisions de dépenses avaient été établies.

35. L'expérience acquise jusqu'à présent indique qu'en ce qui concerne le personnel, certains ajustements seront nécessaires par rapport aux prévisions antérieures dans un certain nombre de domaines, dont la gestion des bâtiments, la sécurité et la sûreté, ainsi que les communications, les archives et les dossiers. Dans ce dernier secteur, qui comprend les commandes passées par correspondance et le service des plantons, l'Assemblée générale n'a pas pris de disposition spéciale à sa trente-troisième session en prévision du transfert, et ces services ont maintenant grand besoin d'être renforcés.

36. Des renseignements détaillés sur ces ajustements sont donnés dans la partie C du chapitre IV relatif aux questions budgétaires.

E. Services de gestion administrative assurés par l'ONU

37. En mai 1978, un Bureau de coordination et de planification a été créé et chargé de centraliser les activités de planification et de liaison pour le transfert des services à Vienne et la mise au point des arrangements relatifs à l'occupation et à la gestion des bâtiments et des installations du Centre international de Vienne. L'expérience non seulement a confirmé l'utilité de ce bureau pendant la période de transition, mais aussi a fait apparaître, ce qui est plus important encore, la nécessité d'un bureau de gestion exécutive et administrative relevant directement du Siège (New York) et chargé des services administratifs à fournir aux services de l'ONU transférés à Vienne. Selon les arrangements actuels, l'ONUDI doit assurer les services administratifs courants (établissement des états de paie, recrutement des agents des services généraux, achat des fournitures de bureau et comptabilité des dépenses), mais il est déjà devenu évident que les services de l'ONU à Vienne ont besoin, à temps complet, des services d'un haut fonctionnaire qui soit en mesure de les guider sur le plan administratif et de leur fournir à cet égard une aide analogue à celle qu'ils avaient l'habitude de recevoir à New York et à Genève. La nécessité de cette fonction est devenue particulièrement évidente du fait qu'il est prévu que l'ONUDI devienne une institution spécialisée. Lorsque ce processus aura abouti, le Centre international de Vienne deviendra le siège de deux organisations indépendantes, l'AIEA et l'ONUDI, tout en fournissant des locaux pour des services de l'ONU à Vienne. Du fait de cette évolution de la situation, il faudra que l'ONU soit représentée à Vienne, de façon nette et distincte, par un service administratif. Ce bureau sera chargé non seulement des arrangements administratifs ordinaires, mais aussi de coordonner le calendrier des conférences et les services de conférence et des rapports avec le gouvernement du pays hôte. Dans ces conditions, le Secrétaire général propose de créer un bureau administratif de l'ONU à Vienne, dirigé par un directeur (D-2)

9/ A/C.5/33/39 et Corr.1.

relevant du Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion. Le poste actuel (D-1) de chef du Bureau de la coordination et de la planification serait supprimé. D'autres modifications budgétaires, correspondant aux changements d'attributions exposés dans la présente partie du rapport, seront présentées dans la partie C du chapitre IV relatif aux questions budgétaires.

F. Services de bibliothèque

33. Dans la partie F du chapitre 29 du projet de budget-programme pour 1980-1981 10/, le Secrétaire général a indiqué qu'il examinait l'importance des services de bibliothèque dont les unités administratives qui ont été transférées à Vienne auront besoin, de façon à leur assurer dans ce domaine des services d'appui adéquats pour leur programme de travail, en application de la résolution 33/181 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1978.

39. Comme suite au mémorandum d'accord du 31 mars 1977, les services de bibliothèque au Centre international de Vienne seront assurés par une bibliothèque commune sous la direction générale de l'AIEA. Le Secrétaire général estime qu'une bibliothèque centrale, desservant l'AIEA et l'ONUDI ainsi que les unités administratives de l'ONU transférées à Vienne, permettra de fournir les ressources et les services nécessaires plus économiquement et plus efficacement que si les ressources étaient réparties entre plusieurs petites bibliothèques. Il partage à cet égard les vues exprimées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 11/.

40. Après avoir examiné les installations et services de bibliothèque actuels de l'ONUDI et de l'AIEA, qui doivent constituer la base de la nouvelle bibliothèque commune du Centre international de Vienne, et après avoir évalué avec soin les besoins des unités administratives transférées de New York à Genève, le Secrétaire général est arrivé à la conclusion que ces installations et services devaient être développés et renforcés pour que les collections et les services fournis soient adéquats compte tenu du programme de travail des unités intéressées. Les bibliothèques de l'AIEA et de l'ONUDI sont constituées de collections relativement petites, techniques et spécialisées, limitées dans une large mesure aux domaines dont s'occupent ces organisations. Pour desservir les unités administratives transférées à Vienne, il faudra élargir la collection pour qu'elle englobe divers domaines des sciences sociales (pour le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, auquel est incorporée la Division des affaires sociales de Genève) ainsi que les domaines dont s'occupent la Division des stupéfiants, le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

10/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 6 (A/34/6), vol. II, chap. 29 F, par. 29.123 à 29.125.

11/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7), chap. 29 F, par. 29.53.

41. A cet égard, il faudra prévoir des crédits au budget pour renforcer le personnel des services centraux de la bibliothèque commune ainsi que pour la tenue à jour des collections. On trouvera des précisions sur les crédits nécessaires dans la partie D du chapitre IV relatif aux questions budgétaires.

42. Etant donné les besoins particuliers du Service du droit commercial international (Bureau des affaires juridiques), une bibliothèque de référence distincte a été établie pour ce service en application de la résolution 33/181 du 21 décembre 1978. L'an dernier, l'Assemblée générale a approuvé pour ce service, la création d'un poste de bibliothécaire (P-4) spécialiste des questions juridiques et ouvert les crédits nécessaires pour le personnel d'appui de la catégorie des services généraux. Elle a également autorisé l'utilisation, pour la constitution de la bibliothèque, d'une somme de 100 000 dollars prélevée sur le montant net des économies réalisées du fait de la décision prise par l'AIEA d'occuper la tour B. En outre, le Gouvernement autrichien a offert une contribution d'environ 150 000 dollars pour permettre au Service du droit commercial international de compléter son fonds d'éléments de référence essentiels.

43. Le Gouvernement autrichien a prévu de verser cette contribution d'environ 150 000 dollars en deux tranches d'environ 75 000 dollars chacune, l'une en 1979 et l'autre en 1980. Le montant versé pour 1979 aura été en grande partie dépensé ou engagé d'ici la fin de 1979. Le Gouvernement autrichien a donné l'assurance que le montant non dépensé en 1979 pourra être utilisé en 1980, en sus du montant précédemment alloué pour 1980.

G. Services d'information

44. Le transfert de l'ONUDI et d'un certain nombre d'unités administratives de New York et de Genève au Centre international de Vienne a déjà entraîné un surcroît de travail pour le Service de l'information de l'ONUDI, dont le volume de travail continuera certainement d'augmenter pendant l'exercice biennal 1980-1981. Le Service sera chargé non seulement des activités d'information de l'ONUDI, mais aussi de celles des services du Secrétariat de l'ONU qui ont récemment été transférés à Vienne. Aucun de ces services n'a dans son personnel de fonctionnaire de l'information, et tous les services d'information dont ils ont besoin, y compris les communiqués de presse concernant les réunions et la préparation de documentation telle que les brochures d'information, ont toujours été assurés par les services centraux d'information de New York et de Genève. En conséquence, le Service de l'information de l'ONUDI a été renforcé par la création d'un poste P-3 en 1979, après la présentation par le Secrétaire général de montants estimatifs révisés à la trente-troisième session (A/C.5/33/39). L'expérience acquise à ce jour à Vienne a montré que ce renforcement de la capacité de l'ONUDI ne suffisait pas et qu'il faudrait créer d'autres postes.

45. La zone réservée au Service des visites a été l'une des dernières à être aménagée, ce qui fait qu'au moment où le présent rapport a été établi,

Le Service était encore en cours d'organisation. Il n'est donc pas possible de donner d'autres renseignements que ceux qui sont contenus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 12/.

H. Services de conférence

46. Il est prévu que les services de conférence nécessaires aux unités administratives transférées à Vienne leur seront fournis en utilisant au mieux les ressources actuelles (permanentes et temporaires) du Département des conférences du Siège, du Service des conférences de Genève et du Service des conférences de l'ONUDI 13/. Le Département des conférences du Siège et le Service des conférences de l'ONUDI ont conclu un accord en vertu duquel l'ONUDI fournira à titre expérimental les services de conférences dont ont besoin les organes de l'ONU dont le Siège a été transféré à Vienne. Cet arrangement sera réexaminé après un an d'application (du 1er janvier 1980 au 31 décembre 1980).

47. Le Service des conférences de l'Office de Genève et le Département des conférences de New York apporteront au Service des conférences de l'ONUDI l'appui nécessaire, qui comprendra notamment l'envoi de fonctionnaires de Genève ou de New York pour le service de réunions se tenant à Vienne. L'Office des Nations Unies à Genève sera responsable de la gestion et des contrôles financiers. Il devra également déterminer, en coopération avec le Service des conférences de l'ONUDI les ressources en personnel et les ressources financières nécessaires pour les réunions devant se tenir à Vienne, estimations qui figureront dans les états d'incidences financières correspondants.

48. Le Centre international de Vienne comprend neuf salles de conférence, dont trois peuvent accueillir 90 délégations, deux 70 délégations et quatre, équipées de tables, 30 délégations. A l'exception d'une grande salle et de trois petites salles réservées en priorité à l'AIEA, toutes les autres salles de conférence sont à la disposition de l'ONUDI et de l'ONU. Quand l'organisation à laquelle elle est réservée n'en a pas besoin, chaque salle peut être utilisée par l'autre organisation. Les salles de conférence ayant une capacité limitée, on ne peut organiser au Centre international de Vienne que des réunions et des conférences dont les participants ne sont pas trop nombreux.

49. Pour compléter les installations du Centre international de Vienne, le Gouvernement autrichien a décidé de mettre gratuitement à la disposition de l'ONU le Centre des congrès Hofburg, pour les réunions de tous les organes de l'ONU qui ont leur siège au Centre international de Vienne mais qui ne peuvent pas s'y réunir. Le Gouvernement autrichien prendra aussi à sa charge les dépenses de personnel, de chauffage, d'entretien et d'électricité. Le Secrétaire général

12/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 6 (A/34/6), vol. II, chap. 3 des recettes, par. 3.56.

13/ Ibid., vol. II, chap. 29 C, par. 29.100.

remercie le Gouvernement autrichien de cette offre généreuse, qui permettra aux conférences de l'ONU qui se tiendront à Vienne de disposer de salles d'une capacité suffisante.

I. Administration postale de l'Organisation des Nations Unies

50. Conformément aux plans envisagés l'année dernière, le Gouvernement autrichien et l'ONU ont conclu un accord en vue de la création d'un bureau de l'Administration postale de l'ONU au Centre international de Vienne, en vertu d'un arrangement analogue à ceux qui ont été conclus à New York et à Genève. Le Conseil exécutif de l'Union postale universelle a autorisé cette initiative en mai 1978.

51. Le 24 août 1979, l'Administration postale de l'ONU a commencé à vendre des timbres-poste de l'ONU libellés en schillings autrichiens. Grâce à la coopération de la ville de Vienne et des autorités postales autrichiennes, les cérémonies d'inauguration et la vente d'enveloppes premier jour ont eu lieu à la mairie de Vienne. Les collectionneurs ont répondu de façon enthousiaste et la demande de timbres-poste a été très forte. On ne dispose pas encore de chiffres définitifs, mais il semble que les ventes à Vienne auront dépassé un million de dollars d'ici la fin de l'année et que les ventes à New York, à Genève et dans les autres points de vente de l'Administration postale dans le monde seront supérieures à 1 650 000 dollars.

52. Le bureau de poste du Centre, qui est exploité par les services postaux et télégraphiques autrichiens ainsi que le bureau de vente de l'Administration postale de l'ONU, ont été ouverts le 27 août 1979. On prévoit qu'au début de 1980 le bureau de l'Administration postale de l'ONU à Vienne sera équipé d'un système informatique qui permettra de transférer de Genève à Vienne l'exécution des commandes et la distribution des timbres-poste en Autriche et en République fédérale d'Allemagne, ainsi que dans les régions qui sembleront pouvoir être desservies commodément et économiquement par le bureau de Vienne.

53. A partir de 1980, tous les timbres-poste commémoratifs que l'ONU émettra seront libellés non seulement en dollars des Etats-Unis et en francs suisses mais aussi en schillings autrichiens. Pendant la période où le bureau continuera de s'installer, on étudiera de près ses besoins en personnel. On considère actuellement que la structure de base est adéquate, mais qu'il faudra renforcer le bureau dans certains domaines, notamment en ce qui concerne les contrôles financiers et le personnel de supervision. Si l'intérêt du public pour les timbres-poste de l'ONU ne faiblit pas, il faudra aussi prévoir plus de personnel temporaire; toutefois, il serait à l'heure actuelle prématuré d'évaluer les ressources additionnelles qui pourraient être nécessaires à cet effet.
